

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 905

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faire au moins le minimum consensuel

Sur ce problème de l'asile, difficile parce qu'il est le reflet des déséquilibres mondiaux, douloureux parce que chaque décision scelle des destins individuels, dans ce débat passionné, nous engageant tous, où s'opposent — mais qui en a le monopole? — le cœur et la raison d'Etat, il convient, prioritairement, de faire aboutir les accords minimaux.

Une solution d'ensemble pour les cas anciens est ce point consensuel.

SOS-Asile en fait l'objet d'une pétition. Le groupe libéral des Chambres demande par voie de motion que les cantons qui le désirent puissent appliquer une solution d'ensemble. Un large éventail politique souhaite donc que l'on sorte de l'immobilisme.

Certes, les propositions ne se recourent pas exactement. Pour les uns, les cas anciens sont les demandes déposées il y a deux ans; pour les autres, il y a quatre ans. Dans un cas, solution nationale, dans l'autre, solution fédéraliste. La diversité des propositions n'exclut pas pourtant la mise en commun des bonnes volontés sur un programme minimum.

Faut-il rappeler les raisons qui justi-

fient une solution d'ensemble pour les cas anciens?

Leur accumulation est due pour une bonne part aux carences de l'administration, aux effectifs insuffisants affectés à cette tâche. Toute solution d'ensemble dégagerait notre responsabilité, lourde, dans ces retards qui infligent aux requérants «le supplice de l'espoir»; les effets pratiques ne seraient pas négligeables: étude plus rapide des demandes récentes.

L'inégalité de traitement selon que l'on est ou n'est pas dans la bonne lucarne (à un jour près) ne serait pas insupportable. Elle ne serait pas à la défaveur de certains requérants, elle serait à la faveur des plus anciens. Elle octroyerait un plus, elle ne lèserait pas ceux qui ne l'obtiennent pas. L'asile est à la fois un droit et une grâce (au sens juridique). La solution d'ensemble privilégie la grâce pour une catégorie de requérants, sans plus.

Il faut enfin rappeler les circonstances qui ont fait que la solution d'ensemble a été écartée en 1985. La consultation des cantons fut rapide. Mme Kopp,

AG

(suite en page 2)

TV LOCALE

Expérience bernoise

(cfr) Les Bernois de la ville et leurs voisins viennent d'être dotés d'une télévision locale durant trois jours. L'expérience était organisée pendant le comptoir BEA et bénéficiait de la collaboration de la SSR. On peut donc considérer l'opération comme le premier essai de la quatrième chaîne, puisque le programme comprenait des productions du groupe Bernsehen et d'autres de la SSR, par exemple le bulletin de nouvelles de 19h.30 et la retransmission, samedi soir, du gala du concours Eurovision de la chanson. Le programme local était assez varié pour évoquer l'actualité politique, culturelle et sportive sans oublier

l'économie puisqu'elle avait contribué à financer l'expérience. Le «sponsoring» a remplacé la publicité ou les fonds publics. Les noms des financiers de l'opération étaient indiqués en fin d'émission et quelques patrons bernois ont été appelés à s'exprimer. En définitive, à part une certaine maladresse dans la présentation, l'expérience était intéressante. Elle était très différente des actualités diffusées autrefois par le Cinéac à Lausanne et peu comparable aux émissions locales zurichoises dont DP avait parlé (notamment dans le n° 810). L'exercice sera certainement suivi d'une analyse approfondie.